

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 29 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 29 septembre 2021 à 18h00 à la salle communautaire de la Maison LeGrand, sous la présidence du maire monsieur Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Mireille Langlois, Sylvie Blais

Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et Hartley Lepage

Madame Marie-Ève Allain était absente de cette séance.

Assiste également à la séance, Madame Marie-Pierre Cyr, directrice générale.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 octobre 2021.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-049, daté du 4 juillet 2020 et le palier d'alerte en zone verte pour notre région, la municipalité de Port-Daniel-Gascons est en mesure de permettre la présence du public lors des séances du conseil puisqu'elle est en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de 2 mètres entre les personnes présentes :

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsqu'une séance doit selon la loi comprendre une période de questions par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement :

que le conseil accepte que la présente séance soit publique en respectant les mesures sanitaires prévues.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par le maire.

2021-09-322

ORDRE DU JOUR

1. Appel de candidatures auprès des municipalités – abribus – phase 2
2. Demande de prix : Englobe pour les travaux du contrôle qualitatif pour les travaux de pavage
3. Demande de prix : Construction Jean & Robert pour l'installation d'un regard pluvial dans la route de la Rivière
4. Demande de prix : San'Hy Pro pour un contrat de nettoyage des salles de bains au sous-sol de la Maison Legrand
5. Paiements de factures

6. Période de questions
7. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-09-323

1. APPEL DE CANDIDATURES AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS – ABRIBUS – PHASE 2 PAR LA RÉGIM

ATTENDU QUE la RÉGIM souhaite implanter un réseau d'abribus sur le réseau de transport collectif pour faciliter l'accès à la mobilité durable;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- désire poser sa candidature pour installer deux abribus dans la municipalité(l'un à Gascons et l'autre à Port-Daniel);
- se rend responsable du terrain d'accueil, de l'implantation de la dalle de béton et de tout frais liés;
- La ville s'engage à voir à l'entretien de l'abribus;
- la municipalité sera responsable de sa réparation ou de son remplacement à l'intérieur d'un délai de 30 jours ouvrables;
- La municipalité s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile pour l'abribus et en fournir la preuve à la RÉGIM
- La municipalité mandate la directrice générale à signer l'entente entre les deux parties et tous les documents relatifs à ce projet, le tout conditionnel à l'acceptation du projet par la RÉGIM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-09-324

2. DEMANDE DE PRIX : ENGLOBE POUR LES TRAVAUX DU CONTRÔLE QUALITATIF POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Englobe pour le contrôle qualitatif pour les travaux de pavage dans le cadre du volet Accélération pour les routes, Benwell, Gérard D. Lévesque, Clemville, Anse Mcinnis, de la Carrière, de la Passerelle, Morin sud, Loisselle, de la rue Morin Nord et de la Desserte au montant de :

- activités de bureau – forfait de 1 500\$
- Visite de Chantier de 4 h incluant dépenses et équipements - 550\$ par visite
- Visite de chantier de 8h incluant dépenses et équipements – 875\$ par visite (taux horaire si plus de 8 heures au chantier - 85\$ de l'heure)
- Essais de laboratoire- Taux de l'AFG plus les frais de transport

Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-09-325

3. DEMANDE DE PRIX : CONSTRUCTION JEAN & ROBERT POUR L'INSTALLATION D'UN REGARD PLUVIAL DANS LA ROUTE DE LA RIVIÈRE

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Construction Jean & Robert Ltée pour l'installation d'un regard

pluvial dans la route de la Rivière, afin de corriger le problème d'accumulation d'eau, au montant de 4 885\$ avant taxes. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-09-326

4. DEMANDE DE PRIX : SAN'HY PRO POUR UN CONTRAT DE NETTOYAGE AU SOUS-SOL DE LA MAISON LEGRAND

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par San'Hy Pro pour le nettoyage du recouvrement du sol de la salle de bain (femmes) au sous-sol de la Maison Legrand (suite aux pluies diluviennes) au montant de 482.10\$ avant taxes. Cette dépense sera payée à la réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. PAIEMENTS DE FACTURES

Aucune facture n'a été présentée à cette séance.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question ou commentaire n'ont été acheminés au conseil.

2021-09-327

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 18 h 35 .

Henri Grenier, maire

Marie-Pierre Cyr, directrice générale

